



Les déterminants du bien-être individuel en Afrique francophone : le poids des institutions

Mireille Razafindrakoto, François Roubaud

DANS **AFRIQUE CONTEMPORAINE** 2006/4 n° 220 , PAGES 191 À 223

ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 0002-0478

ISBN 9782804151195

DOI 10.3917/afco.220.0191

Date de mise en ligne : 01/04/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2006-4-page-191?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les déterminants du bien-être individuel en Afrique francophone : le poids des institutions ¹

Mireille RAZAFINDRAKOTO et François ROUBAUD ²

INTRODUCTION

L'étude du bien-être subjectif fait aujourd'hui l'objet d'une littérature empirique de plus en plus abondante (Easterlin, 2001 et 2003 ; Frey et Stutzer, 2002a). Toutefois, les travaux portent essentiellement sur les pays développés. La récente extension des analyses sur ce thème aux pays en développement découle de la jonction qui s'est établie entre deux veines analytiques : la littérature sur le bien-être subjectif (*subjective well-being and happiness*) et celle qui traite de la pauvreté. Ainsi, les déterminants du bien-être individuel – et de façon concomitante ceux de la pauvreté subjective – constituent un champ de recherche qui intéresse un nombre croissant d'économistes.

Le caractère multidimensionnel de la pauvreté est aujourd'hui unanimement reconnu. Cependant, dans les pays où cette dernière sévit avec le plus d'acuité, les politiques de lutte contre la pauvreté ne prennent pas en compte ses différentes dimensions. Dans les pays en développement, la pauvreté n'est appréhendée le plus souvent que par l'approche monétaire comparant le niveau de revenu ou de consommation à un seuil donné. Rares sont les études portant sur la perception subjective du bien-être des ménages dans ces pays. Par ailleurs, alors que la gouvernance et les institutions sont de plus en plus mises en avant comme des facteurs pivots des trajectoires de dé-

1. Nous remercions les relecteurs anonymes de la revue, ainsi que Jean-Pierre Cling, Javier Herrera, Emmanuelle Lavallée et Jean-Michel Wachsberger pour les commentaires éclairés de la première version de cet article.

2. IRD, DIAL.

veloppement, leur influence sur la pauvreté et le bien-être est encore mal connue.

Dans la littérature empirique sur les déterminants du bien-être subjectif, les travaux se sont penchés sur plusieurs types de facteurs clefs. Ces derniers peuvent être sommairement classés en quatre groupes principaux : le premier, surtout exploré par les psychologues, est lié à la personnalité des individus (*mood* : tempérament, disposition, traits de caractère, estime de soi, etc.) ; le deuxième s'intéresse aux caractéristiques sociodémographiques individuelles ou familiales (sexe, âge, ethnie, religion, statut matrimonial et migratoire, santé, éducation, etc.) ; le troisième est centré sur les facteurs économiques (emploi, revenu, inégalités, etc.) ; enfin, le quatrième, le plus récent et le moins bien étayé, se focalise sur les facteurs institutionnels (nature, mode de fonctionnement et qualité des institutions). Ces différentes composantes sont bien sûr interdépendantes. L'enjeu des travaux réside alors dans l'identification des effets spécifiques et, si possible, de l'impact causal de chacune de ces variables et de la manière dont elles agissent sur le bien-être.

Dans cet article, nous proposons d'étendre ces analyses aux pays africains. Il s'agit en particulier d'apprécier dans quelle mesure les résultats obtenus sur les pays développés, qui sont aujourd'hui considérés comme des « faits stylisés », s'appliquent également dans les pays les plus pauvres. Sans négliger les autres facteurs, notre attention s'attachera à mettre en évidence le rôle des institutions (économiques et politiques) sur le bien-être subjectif. Différentes institutions seront analysées : l'administration en général, le système judiciaire, la police, l'armée, le système d'éducation et de santé, l'administration fiscale, la sécurité sociale, le parlement, la presse, les syndicats, les grandes entreprises. Pour cela, nous mobiliserons un riche *corpus* d'enquêtes représentatives, comparables et de première main, menées dans huit pays d'Afrique sub-saharienne (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Déjà peu traité dans les pays développés, il s'agit, à notre connaissance, d'un sujet qui n'a jamais fait l'objet d'analyses empiriques approfondies dans les pays en développement, *a fortiori* africains.

La première partie de l'article expose la problématique tout en proposant une brève revue de la littérature sur ces questions. Après la présentation des données mobilisées (deuxième partie), la troisième partie est consacrée aux premières analyses descriptives, éclairées par le contexte économique et institutionnel spécifique des pays sous revue. Les résultats des différents modèles économétriques sur les facteurs explicatifs du bien-être

subjectif font l'objet de la dernière partie. Enfin, quelques pistes de recherche sont proposées en conclusion.

PROBLÉMATIQUE ET REVUE DE LA LITTÉRATURE

La littérature empirique sur la perception subjective du bien-être, bien qu'encore limitée, est en expansion rapide. Pour schématiser, les analyses se sont d'abord essentiellement développées suivant deux directions complémentaires. D'un côté, un certain nombre d'études se sont penchées sur le lien entre la personnalité des individus et le sentiment de bien-être. Il s'agit essentiellement des travaux de psychologues et de sociologues. Sans entrer dans le détail, le fait que la personnalité influe sur le bien-être subjectif constitue un des résultats empiriques les plus robustes sur ce thème (Kahneman, Diener et Schwarz, 2003 ; Diener, Oishi et Lucas, 2003).

De l'autre, l'analyse des liens entre le revenu et le bien-être a fait l'objet de nombreux travaux. Un consensus se dégage également sur le fait qu'il existe une corrélation positive entre le bien-être subjectif et le niveau des revenus, mais que celle-ci est loin d'être parfaite (Easterlin, 2001 ; Frey et Stutzer, 2002a et 2002b). Pour expliquer ce constat, différentes études soulignent aujourd'hui que le bien-être subjectif n'est pas déterminé uniquement par le niveau de revenus, mais par un ensemble de variables – dont certaines sont d'ailleurs liées au revenu. Deux groupes de variables peuvent être distingués :

- des variables sociodémographiques et économiques classiques – telles que le sexe, l'âge, l'ethnie, la religion, le statut ou la trajectoire familiale, la santé, l'éducation, le logement, l'emploi. Celles-ci jouent sur le bien-être indépendamment de leur effet sur les revenus³. Concernant les facteurs purement économiques (comme le revenu et l'emploi), un débat subsiste sur l'existence ou non d'effets spécifiques de ces variables sur le bien-être subjectif indépendamment de leurs influences sur la personnalité, la santé, l'éducation ou la trajectoire familiale ;
- des variables « relatives », qui résultent de la comparaison qu'un individu peut faire entre sa situation présente et passée, ou avec celle de groupes de références. Ce type d'effets (*peer effects*, *neighbourhood*

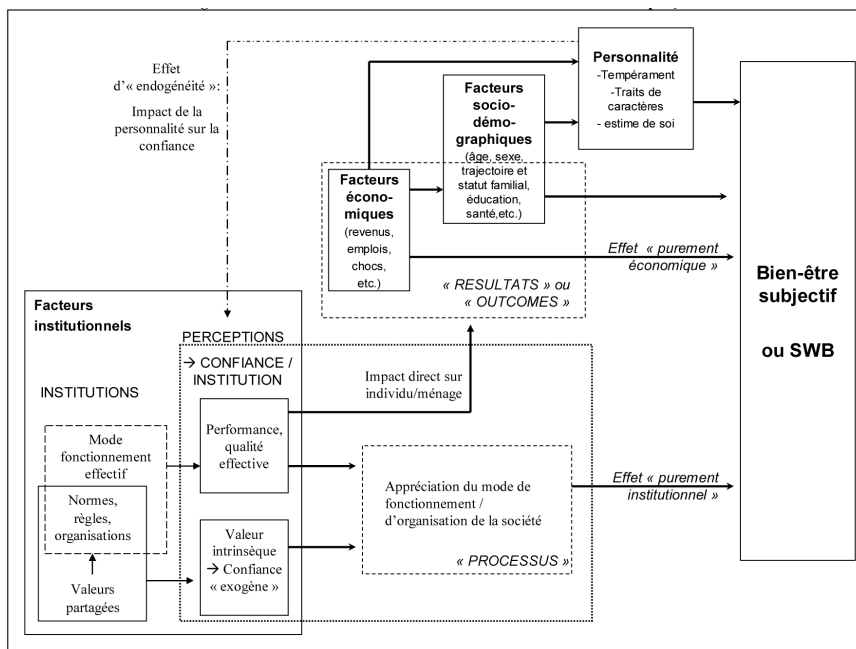
3. Frey et Stutzer, 2002a ; Van Praag, Frijters et Ferrer-i-Carbonell, 2002 ; Ravallion et Lokshin, 2002.

effects) est de plus en plus souvent invoqué comme facteurs explicatifs du bien-être. Ainsi, un individu peut apprécier son bien-être à l'aune de sa situation passée, ou en référence à celui de catégories sociales auxquelles il considère appartenir. Par exemple, le niveau du revenu dans l'absolu compte moins, dans cette optique, que son évolution, ou que la différence par rapport au revenu moyen du voisinage. Le bien-être subjectif dépend donc de l'écart entre la situation d'un individu et les points de comparaison qu'il établit avec son environnement, sa trajectoire, ses objectifs, ses besoins, ses aspirations (Easterlin, 2001 ; Senik, 2003). La façon dont les inégalités et les différentes formes d'interactions sociales (au sein du quartier, de la communauté d'origine, du milieu professionnel, etc.) agissent sur le bien-être fait l'objet d'analyses de plus en plus sophistiquées (Herrera, Razafindrakoto et Roubaud, 2005a).

Malgré l'enrichissement des recherches sur le thème du bien-être subjectif et l'intérêt récent – mais croissant – des économistes à son égard, de larges champs demeurent quasiment inexplorés. Alors que la gouvernance, et en particulier le rôle des institutions, est mise en avant comme facteur central du développement dans les travaux académiques (Acemoglu *et al.*, 2003 ; Kaufmann, Kray et Maztruzzi, 2006), résultats largement relayés au niveau des politiques publiques (voir les Documents Stratégiques de Réduction de la pauvreté – DSRP ; Herrera, Razafindrakoto et Roubaud, 2005a), très peu d'études s'intéressent aux liens entre les institutions et le bien-être subjectif. La principale analyse, pionnière sur cette question, est celle de Frey et Stutzer (2002a). Pour expliquer la perception du bien-être, ces deux auteurs mettent en avant des facteurs comme la gouvernance, la démocratie et le capital social, en plus d'autres variables plus ou moins classiques (telles que le revenu, la situation familiale, etc.).

Cependant, compte tenu de l'interdépendance des facteurs, la question se pose de nouveau : les institutions ont-elles une influence spécifique sur le bien-être, au-delà de leurs effets directs sur les facteurs psychologiques, économiques, etc., mentionnés plus haut. En effet, la qualité des institutions influe sur les conditions de vie des individus (notamment sur les revenus, l'emploi, l'éducation, la santé, etc.) – des variables que l'on peut qualifier de « résultats » (*outcomes*), qui elles-mêmes ont un impact sur le bien-être subjectif. Les institutions ont donc un effet indirect qui transite par les différentes réalisations individuelles auxquelles elles contribuent. Mais on peut se demander de surcroît si les institutions ont un « effet propre » direct sur le bien-être subjectif (voir figure 1).

Figure 1 – Canaux de transmission des institutions sur le bien-être perçu



Source : Auteurs.

À titre d'exemple, le fait de pouvoir bénéficier d'un système de santé efficace et équitable influence-t-il sur le bien-être subjectif au-delà de son impact direct sur la santé de l'individu, et probablement sur ses revenus, etc. ? Ou encore, est-ce que le mode d'organisation et de fonctionnement du système éducatif compte indépendamment du niveau d'éducation atteint par l'individu ou par les membres de son ménage ? Frey et Stutzer (2002a) formalisent ces types de questionnements en opposant ce qu'ils qualifient respectivement de « processus » et de « résultats » (« *process* » vs. « *outcomes* ») : est-ce que le processus compte aussi sur le bien-être subjectif ou seulement sur les résultats atteints par les individus ?

Dans le cas des pays en développement, il a été soutenu que les circonstances matérielles comptent plus dans le *bien-être subjectif* que d'autres dimensions du bien-être comme les libertés et la participation politiques, le respect des droits de l'homme, etc., mises en avant par les théoriciens de la transition culturelle et du postmodernisme (Inglehart, 1997 ; Inglehart et Welzel, 2005). Cette idée selon laquelle la population des pays pauvres accorde une importance primordiale aux résultats (économiques) et un inté-

rêt moindre à la gouvernance (politique) est couramment débattue (Walton et Seddon, 1994 ; Richard, 2000 ; Veenhoven, 2000 ; Ferrer-i-Carbonnell, 2002 ; Feng, 2003). Les pauvres privilégieraient suivant cette thèse une « vision instrumentale » à l'égard des institutions, et les institutions politiques auraient un moindre impact « intrinsèque » sur leur bien-être subjectif.

Dans la lignée de ces réflexions, il s'agit ici de mieux comprendre l'influence de différentes institutions sur le bien-être en tentant d'isoler l'effet éventuel de « processus », ou plus précisément l'effet de la valeur intrinsèque des institutions. De plus, nous chercherons à différencier les institutions de type bureaucratique ou économiques (comme l'administration, les systèmes de santé et d'éducation, le fisc et la justice, les grandes entreprises, etc.) des institutions démocratiques ou plus « politiques » (comme le parlement, la presse, les syndicats, etc.), pour vérifier si les premières comptent plus que les secondes comme le postule la littérature sur le sujet.

Démarche adoptée

Afin d'appréhender les facteurs institutionnels, différentes mesures sont possibles :

- retenir des variables purement objectives sur le fonctionnement et la performance des institutions (par exemple, le taux d'absentéisme ou le niveau de corruption dans l'administration) ;
- s'appuyer sur l'appréciation subjective des individus de la performance des institutions (indice de satisfaction, jugement sur l'efficacité, etc.) ;
- une troisième option, sensiblement différente, adoptée notamment par Hudson (2006), consiste à prendre comme indicateur le degré de confiance accordée aux institutions par la population.

C'est cette troisième option que nous adopterons ici. Deux raisons majeures nous ont conduit à ce choix. D'abord, nous disposons de données détaillées sur l'indice de confiance pour différentes institutions, ce qui permet des comparaisons interinstitutionnelles. Ensuite, la confiance à l'égard d'une institution est une notion large qui dépend aussi bien des résultats obtenus par cette institution que de sa valeur intrinsèque. La confiance a en effet deux composantes selon la littérature : d'une part, selon la thèse dite « institutionnelle », la confiance se détermine de façon endogène en fonction de la performance des institutions (North, 1990) ; selon la théorie « culturelle », d'autre part, la confiance se construit de façon exogène (Inglehart, 1997). Cette option nous permet donc d'assurer que les institutions

sont appréciées non seulement en fonction de leur performance effective (évaluée à travers les résultats sur les individus), mais également par le rôle qu'on leur attribue et qu'on leur reconnaît, même si ce rôle n'est que potentiel.

Toutefois, le choix de la confiance institutionnelle comme indicateur pose un certain nombre de problèmes. La question de « l'endogénéité » est la plus délicate : le niveau de confiance global dépend d'un certain nombre de caractéristiques individuelles qui elles-mêmes ont un impact sur le bien-être subjectif. Ainsi, la confiance peut être corrélée avec le bien-être subjectif sans qu'il y ait forcément de liens entre les deux variables. À titre illustratif, on peut relever quelques facteurs individuels importants qui jouent à la fois sur le niveau de confiance et sur le bien-être. Le premier porte sur les caractéristiques psychologiques d'un individu. Les personnes de nature « optimiste » déclarent en général qu'elles sont heureuses, et parallèlement, elles tendent globalement à faire confiance aux institutions en place (Diener, Lucas et Oishi, 2003). Mais rien ne permet de dire qu'il y a une relation entre la confiance institutionnelle affichée par ces individus et leur bien-être.

Le niveau d'éducation constitue un autre déterminant de la confiance dont l'effet est d'ailleurs ambigu. D'un côté, comme le sens critique s'accroît avec le niveau d'instruction, la confiance peut être corrélée négativement avec l'éducation (Freitag, 2003). De l'autre, Nooteboom (2006) met en avant le lien entre la confiance institutionnelle et le capital social (la première variable étant à la fois un élément et un résultat de la seconde). La confiance favorise l'implication dans des actions collectives ainsi que l'efficacité de ces actions. Plus les individus seront nombreux à avoir confiance dans les règles (reconnaissance de leur pertinence) et plus ces dernières auront de chance d'être respectées. Cette forme de confiance devrait s'accroître avec le niveau de socialisation et l'éducation. Dans les pays africains étudiés ici, la première thèse joue de façon prépondérante (estimations non reproduites ici). Plus les individus sont éduqués, plus ils manifestent leur défiance à l'égard des institutions, soit l'inverse de ce qu'on observe le plus souvent les pays développés (Hudson, 2006). Par ailleurs, les pauvres ne se démarquent pas du reste de la population des villes africaines en termes de confiance. Ces derniers ne se révèlent pas plus critiques ni plus méfiants.

La confiance dans une institution peut également découler d'une expérience directe – les plus critiques et méfiants étant, dans ce cas, les victimes de ses dysfonctionnements (en tant qu'exclus du système, ou en subissant d'autres formes de mauvais traitements – corruption, discriminations). Ainsi,

des analyses sur les pays développés ont montré que les groupes socialement « dominés » (dans le langage actuel du développement, les « pauvres ») manifestent de moindres niveaux de confiance (Putnam, 2000).

Dans ce contexte, l'enjeu de cette étude consiste à démêler et à identifier les effets directs et indirects de différents facteurs sur le bien-être subjectif. L'objectif analytique est double : il s'agit d'une part d'explorer dans quelle mesure les variables « classiques » ont un impact direct, et conforme à celui observé dans les pays développés, sur le bien-être, et d'autre part, d'isoler les effets spécifiques des institutions. Pour tester l'effet « propre » des institutions sur le bien-être subjectif, on procède en trois étapes, de complexité croissante. Après avoir débroussaillé le terrain par des analyses descriptives, la deuxième étape consiste à étudier la corrélation entre le bien-être et le degré de confiance dans les institutions en contrôlant les effets directs des variables « résultats » individuels (niveau d'éducation, revenu, satisfaction en termes de santé, sentiment de sécurité, etc.) qui influent à la fois sur la confiance et le bien-être.

Enfin, la troisième étape approfondit l'analyse, en s'appuyant sur des indicateurs relatifs de confiance institutionnelle. Plutôt que de retenir le niveau de confiance dans l'absolu, on considère pour chaque individu le degré de confiance vis-à-vis d'une institution particulière relativement au niveau moyen de confiance qu'il accorde à l'ensemble des institutions. Cette démarche présente deux avantages. D'abord, elle permet de purger, au moins partiellement, l'effet d'« endogénéité » qui passe par la personnalité ou les caractéristiques physiologiques individuelles : on isole ainsi l'effet éventuel de ces caractéristiques sur le niveau moyen de confiance affiché par chaque individu. Ensuite, elle autorise des comparaisons : quelle institution influe plus que les autres ? On pourra notamment analyser dans quelle mesure les institutions « politiques » (parlement, syndicat, presse) ont des effets sur le bien-être. On testera ainsi l'hypothèse selon laquelle les institutions « politiques » comptent moins que celles ayant des effets directs sur les conditions de vie économiques des ménages dans les pays pauvres.

Les données

Les données mobilisées dans cet article proviennent des modules thématiques des *enquêtes 1-2-3*. À la demande de la commission de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine), une série d'*enquêtes 1-2-3* sur les conditions de vie des ménages a été réalisée dans la principale agglomération (en général la capitale) de sept pays de la région (Bénin, Burkina Faso, Côte

d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo) entre 2001 et 2003. Ces enquêtes ont été conduites par les instituts nationaux de la statistique (INS), avec l'appui technique d'AFRISTAT et de DIAL. Parallèlement, le même système d'enquêtes a été mis en œuvre à Madagascar (Antananarivo) par l'INS malgache. On notera que notre étude porte uniquement sur le milieu urbain. La validité de nos résultats ne peut donc pas être extrapolée au milieu rural.

Le dispositif des *enquêtes 1-2-3* est constitué d'un système de trois enquêtes emboîtées pour suivre l'évolution de l'emploi, du secteur informel et de la pauvreté dans les pays en développement (Brilleau, Ouedraogo et Roubaud, 2005). À cette architecture de base ont été greffés sur une des phases, suivant l'unité statistique d'intérêt (ménage, individu), des modules thématiques. Pour répondre aux préoccupations spécifiques des politiques de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la gouvernance démocratique dans lesquelles sont engagés les pays de la région, notamment dans le cadre de l'initiative DSRP, trois modules ont été élaborés (Razafindrakoto et Roubaud, 2005a).

Le premier module porte sur les *Multiplés dimensions de la pauvreté*. Il vise à fournir des indicateurs originaux de pauvreté allant au-delà de la seule mesure de la pauvreté monétaire (exclusion sociale, pauvreté subjective, vulnérabilité, etc.) et inclut une batterie de questions sur le bien-être subjectif. L'unité statistique d'observation de ce module étant le ménage, il a été administré à l'ensemble des ménages enquêtés en phase 1 (enquête-emploi), soit des échantillons de 2 500 à 3 000 ménages dans chaque ville. Les deux autres modules, sur la *Gouvernance* et la *Démocratie*, s'intéressent aux expériences et aux opinions de la population dans ces domaines. Ils ont été greffés suivant les pays en phases 1 ou 3 de l'enquête de base. Au total, plus de 35 500 adultes (individus de 18 ans et plus) ont répondu à l'enquête, les échantillons représentatifs dans chaque métropole variant d'environ 2 000 personnes (Burkina Faso, Togo) à plus de 6 000 (Bénin, Niger, Sénégal).

Dans cette étude, nous mobilisons l'enquête de base, qui fournit les principales caractéristiques socioéconomiques des ménages et des individus (notamment la variable centrale de revenu du ménage), ainsi que deux des trois modules. D'une part, le module sur les *Multiplés dimensions de la pauvreté*, dont la question sur le bien-être subjectif du ménage est issue. Elle est formulée, avec quatre modalités de réponse considérées comme suit : « Étant donné le revenu de votre ménage, vous estimez que... » :

1. « ... Vous vivez bien ? »,
2. « ... Ça va à peu près ? »,
3. « ... Ça va mais il faut faire attention ? »,

4. « ... Vous vivez difficilement ? »⁴

Soulignons que cette question sur la satisfaction subjective est censée caractériser l'ensemble du ménage. À l'instar des enquêtes-ménages, le répondant est celui considéré comme le plus qualifié pour porter un avis informé sur la question. Il s'agit dans l'immense majorité des cas du chef de ménage ou de son conjoint.

D'autre part, la confiance dans les institutions est tirée du module *Gouvernance*, centré sur le fonctionnement et l'efficacité des institutions publiques, dans leurs dimensions objectives et subjectives. À chaque enquête et pour douze institutions différentes (dont huit concernent des administrations, quatre autres types d'institutions : parlement, grandes entreprises, syndicats, médias), il a été demandé : « Avez-vous confiance dans les institutions suivantes ? ».

Quatre modalités de réponses ont été proposées :

1. « Oui, très »,
2. « Oui, plutôt »,
3. « Non, pas vraiment »,
4. « Non, pas du tout ».

Dans ce module, la population de référence est l'ensemble des adultes de chaque métropole. Dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, l'ensemble des adultes du ménage a répondu. À Madagascar, seul un membre adulte du ménage tiré au hasard a été enquêté.

L'unité d'analyse diffère donc d'un module à l'autre : le ménage pour les *Multiplés dimensions de la pauvreté*, et l'individu pour la *Gouvernance*. Pour les analyses descriptives et agrégées, les échantillons complets de chacun des modules ont été pris en considération dans les huit métropoles (soit au total 21 000 ménages et 35 000 individus). En revanche, les estimations économétriques menées sur données individuelles portent sur un échantillon restreint, afin d'assurer que les mêmes personnes ont répondu aux deux modules. Ont donc été écartés, d'une part, les individus qui ont répondu au module *Gouvernance* mais pas au module *Multiplés dimensions de la pauvreté* afin d'identifier précisément les caractéristiques individuelles des répondants. D'autre part, les données sur le Sénégal et le Mali ont dû être écartées, faute de pouvoir repérer quel membre du ménage a répondu au module *Multiplés dimensions de la pauvreté*. Enfin, le faible taux de non-réponses (moins de 2 % pour les questions de confiance) nous a conduits à les

4. Cette question sur la satisfaction subjective ne correspond pas à celle la plus couramment utilisée dans la littérature sur le bien-être subjectif (*happiness*). La formulation usuelle est la suivante : « Si vous prenez tout en considération dans votre vie, vous estimez-vous heureux ? », et une échelle ordonnée est proposée au répondant. Bien que notre question mette en avant la composante des revenus, elle est loin d'y être réduite comme le montre notamment la faible corrélation entre bien-être subjectif et revenus.

éliminer de l'analyse. Ce processus d'appariement, s'il conduit à réduire la taille de l'échantillon exploitable (7 500 ménages), permet de minimiser les biais potentiels dus aux caractéristiques observées et inobservées des répondants, tout en préservant leur représentativité à l'échelle de chaque métropole. Les tests de sensibilité menés en faisant varier la taille des échantillons et de façon concomitante la spécification des modèles en fonction des informations disponibles (inclusion des non-réponses, du Mali et du Sénégal, etc.) garantissent la robustesse des résultats présentés ici.

Premières analyses descriptives et contexte institutionnel dans les métropoles étudiées

Une première analyse descriptive des données permet de rendre compte de la situation comparée en matière d'appréciation du bien-être, de confiance dans les institutions et de rapports que ces deux champs entretiennent entre eux.

Une appréciation plutôt négative du bien-être...

De manière générale, l'appréciation globale par la population de son bien-être est assez négative (cf. tableau 1). Ceux qui se sentent pleinement satisfaits de leurs conditions de vie ne constituent qu'une infime minorité (6 %). Si on y ajoute ceux qui répondent que « ça va à peu près », c'est en moyenne un peu moins de 40 % des habitants des huit capitales qui s'estiment plus ou moins satisfaits en termes de bien-être. 21 % des individus expriment une relative satisfaction tout en soulignant que leur ménage n'est pas à l'abri des difficultés. La formulation de la question nous permet de considérer ces ménages comme vulnérables. Enfin, une forte minorité de ménages (41 %) déclare vivre difficilement. Ces derniers peuvent être classés comme pauvres.

L'incidence de la pauvreté subjective est donc relativement élevée. Mais elle varie sensiblement d'une ville à l'autre. Elle concerne plus de la moitié des Loméens (57 %) et des Tananariviens (53 %). En revanche, Bamako et Dakar sont les villes où la population est la moins encline à se plaindre de ses conditions de vie (26 % « seulement » des Bamakois et 28 % des Daka-rois déclarent vivre difficilement). La position *a priori* surprenante de Bamako met clairement en évidence que le bien-être perçu ne se limite pas au seul revenu monétaire. Entrent également en ligne de compte dans le classement relatif des pays, d'autres dimensions du bien-être, ainsi que les aspirations des individus à l'aune desquelles ils jugent leur situation présente.

Tableau 1 – Évaluation du bien-être subjectif du ménage par pays (en %)

	Cotonou	Ouaga-Dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Antana-narivo	Moyenne	Ensemble
<i>Ça va bien</i>	3,1	4,4	7,4	6,7	6,9	10,5	2,0	1,3	5,3	5,8
<i>Ça va à peu près</i>	33,3	35,0	30,3	46,4	39,3	37,2	22,5	25,7	33,7	32,5
<i>Il faut faire attention</i>	26,4	21,8	18,9	21,3	20,2	24,4	18,8	20,3	21,5	20,9
<i>Vit difficilement</i>	37,2	38,7	43,5	25,6	33,6	27,9	56,6	52,7	39,5	40,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquêtes 1-2-3, module « multiples dimensions de la pauvreté », 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, nos propres calculs.

Note : la moyenne correspond à la moyenne non pondérée des huit métropoles, l'ensemble est la moyenne pondérée par la population.

Tableau 2 – Comparaison des scores de bien-être Afrique – Europe

Pays	Score	Pays	Score
Bénin	1,02	Belgique	2,06
Burkina Faso	1,02	Danemark	2,58
Côte d'Ivoire	1,03	France	1,91
Madagascar	0,75	Irlande	2,22
Niger	1,20	Pays-Bas	2,42
Togo	0,66	Portugal	1,63
Mali	1,34	Espagne	2,02
Sénégal	1,30	Royaume-Uni	2,20
Moyenne	1,04	Moyenne	2,13

Sources : Pour les pays africains : Enquêtes 1-2-3, module « multiples dimensions de la pauvreté », 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, nos propres calculs. Pour les pays européens : Hudson (2006) à partir des données de l'enquête Eurobaromètre 2001.

Note : Pour les métropoles africaines, le score de bien-être est calculé en recodant les réponses à la question de 0 (« vit difficilement ») à 3 (« ça va bien »). Le score varie donc de 0 (faible bien-être) à 3 (bien-être élevé). La procédure suivie dans les pays européens est la même, à partir d'une question légèrement différente. La question posée dans Eurobaromètre est : « Globalement, êtes-vous satisfaits de la vie que vous menez ? ». Le score est construit à partir de la moyenne des scores dans chaque pays. On attribue la note 0 pour les « pas du tout satisfaits » ou « vivent difficilement », la note 1 à ceux « pas vraiment satisfaits » ou « il faut faire attention », la note 2 pour « assez satisfaits » ou « ça va à peu près », et 3 pour « très satisfaits » ou « ça va bien ». Le score varie donc également de 0 à 3.

Il n'en reste pas moins que le bien-être subjectif reflète en partie le niveau de revenu monétaire. Ainsi à l'échelle internationale, les scores moyens de bien-être pour les villes africaines étudiées sont systématiquement plus faibles que ceux obtenus dans les pays européens (*cf.* tableau 2 ; pour une définition des scores, voir la note sous le tableau).

Ce résultat se vérifie également au sein de chacune des métropoles, le bien-être subjectif croissant avec le revenu du ménage. En moyenne, 58 % des ménages du premier quartile de revenu par tête affirment « vivre difficilement » (*cf.* tableau 3). Cette proportion ne cesse de baisser jusqu'à atteindre 22 % pour les ménages les plus riches (dernier quartile de revenu). On retiendra néanmoins que même parmi les plus aisés, près d'un quart des ménages déclare éprouver des difficultés au quotidien, tandis qu'un autre quart (23 %) ressent une certaine vulnérabilité (« il faut faire attention »). Ce résultat confirme que les conditions de vie sont loin d'être satisfaisantes dans les villes étudiées.

Tableau 3 – Évaluation du bien-être subjectif du ménage selon le niveau de revenu (%)

<i>ceux qui déclarent :</i>	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile	Total*
<i>Ça va bien</i>	3,6	3,7	5,5	10,4	5,8
<i>Ça va à peu près</i>	21,0	28,2	35,5	45,1	32,5
<i>Il faut faire attention</i>	17,8	21,1	22,2	22,6	20,9
<i>Vit difficilement</i>	57,6	47,0	36,8	21,9	40,8
Total	100	100	100	100	100

Source : Enquêtes 1-2-3, module « multiples dimensions de la pauvreté », 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, nos propres calculs.

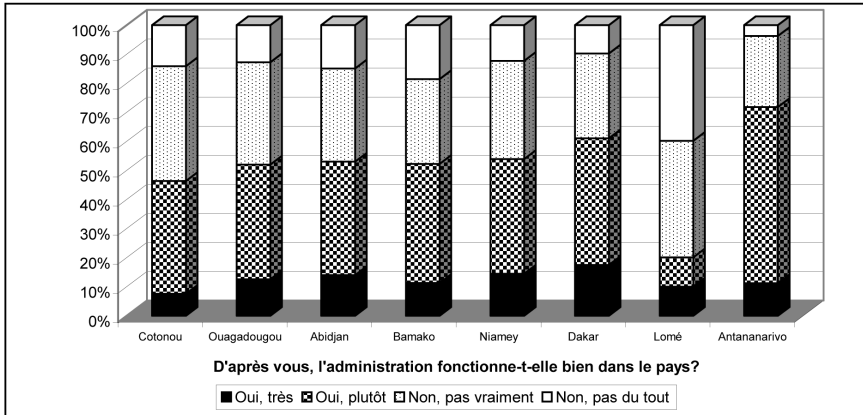
* Moyenne non pondérée des huit villes.

... et une confiance mitigée dans les institutions publiques...

Dans l'ensemble, 55 % des adultes de la région font confiance à l'administration (en général) dans l'accomplissement de sa mission. La situation est assez similaire dans tous les pays, à deux exceptions près qui constituent des cas extrêmes : Madagascar et le Togo (avec respectivement des indices de confiance de 75 % et 33 % ; *cf.* graphique 1). Ces chiffres sont à mettre en regard avec l'opinion de la population sur l'efficacité de l'administration. Les Tananariens se caractérisent par une bonne perception du fonctionnement de l'administration (72 % jugeant qu'elle fonctionne de manière satisfaisante), alors que les Loméens se distinguent au contraire par une

dénonciation massive de leurs services publics, dont 80 % ont une perception négative (pour 40 % d'entre eux, l'administration fonctionne même « très mal »). Dans les six autres métropoles, la proportion de « globalement satisfaits » oscille autour de la moyenne, de 46 % à Cotonou à 61 % à Dakar. Dans tous les cas, il convient de souligner que la part des « très satisfaits » de l'administration est toujours inférieure à 20 %, ce qui montre l'ampleur des progrès à accomplir sur le chemin de l'efficacité administrative.

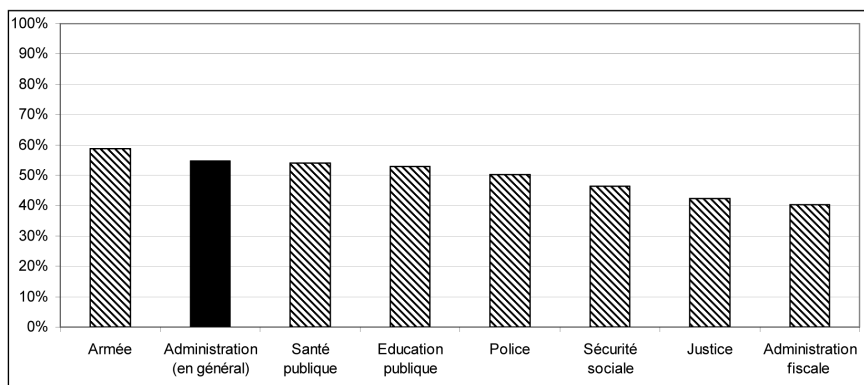
Graphique 1 – Perception du fonctionnement de l'administration par pays



Source : Enquêtes 1-2-3, module Gouvernance, 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, nos propres calculs.

Cependant, l'indice agrégé de la perception du fonctionnement de l'administration est une moyenne qui cache de fortes disparités suivant le type de services. Parmi les sept administrations considérées dans l'enquête, l'armée est la plus appréciée, avec un niveau de confiance de 59 %, suivie de près par les services sociaux (systèmes publics d'éducation et de santé) dont les indices de satisfaction atteignent respectivement 55 % et 54 % (cf. graphique 2). La police compte autant de satisfaits que d'insatisfaits, tandis que le niveau de confiance dans le système de sécurité sociale n'atteint que 47 %. Cette défiance peut s'expliquer par le fait que de larges pans de la population ne sont pas couverts (seule une partie des salariés du secteur privé formel, public et privé, est prise en charge) et que le niveau des prestations offertes est faible. Enfin, le système judiciaire et l'administration fiscale (impôts et douanes) sont en ligne de mire puisqu'une nette majorité (de l'ordre de 60 %) ne leur font pas confiance. Ces résultats ne sont pas étonnants, compte tenu de la corruption qui y règne (Razafindrakoto et Roubaud, 2005b).

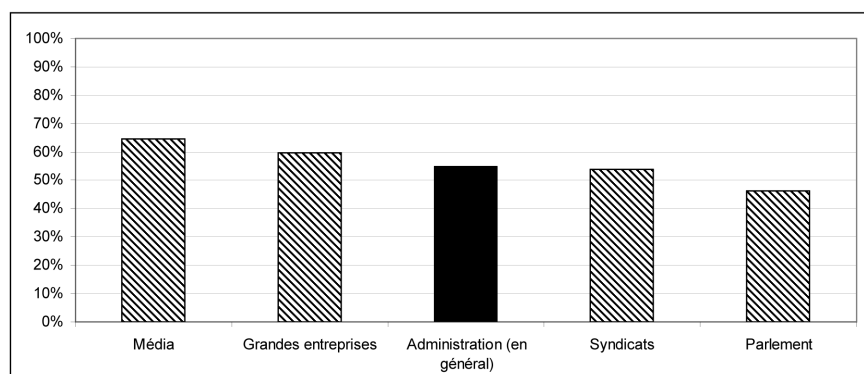
Graphique 2 – Indices de confiance dans les institutions publiques



Sources : Enquêtes 1-2-3, module Gouvernance, 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, nos propres calculs. Les modalités « très confiant » et « plutôt confiant » ont été agrégées. La confiance dans l'armée n'a pas été posée à Dakar.

Le niveau de confiance dans l'administration publique peut être mis en regard d'autres types d'institutions. Cette comparaison montre que cette dernière ne s'en tire pas trop mal (cf. graphique 3). Les grandes entreprises et surtout les médias enregistrent des taux de satisfaction supérieurs à l'administration en général, avec respectivement 64 % et 60 %. En revanche, les syndicats sont légèrement moins bien notés avec 54 %. Enfin, l'Assemblée nationale ferme la marche, avec seulement 46 % d'opinions favorables, soit à peine plus que la justice et le fisc. Cette piètre performance s'explique par le discrédit généralisé de la classe politique et les dysfonctionnements de la représentation démocratique dans la région (Razafindrakoto et Roubaud, 2005b).

Graphique 3 – Indices de confiance dans l'administration en regard d'autres institutions



Sources : Enquêtes 1-2-3, module Gouvernance, 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, nos propres calculs. Les modalités « très confiant » et « plutôt confiant » ont été agrégées.

En fait, cette image globale de la confiance dans les institutions cache peut-être plus la réalité qu'elle ne la révèle, tant la situation de celles-ci est dépendante du contexte spécifique, historique, culturel, national dans lequel elles se sont construites et elles sont immergées. Pour chaque pays, le tableau 4 établit le palmarès des trois institutions dans lesquelles les habitants de chaque ville ont le plus confiance, et inversement les trois institutions dans lesquelles ils ont le moins confiance. Un certain nombre de caractéristiques nationales sont mises en lumière autour d'un socle commun. Dans le haut du tableau, les médias apparaissent en général en très bonne place. Cette position enviable vient consacrer le mouvement de libération de l'information qui, dans la plupart des pays, a accompagné le processus de démocratisation. Liberté et pluralité de la presse sont des valeurs hautement appréciées par les citoyens de la région, qui se montrent plutôt satisfaits de sa mise en application pratique. Une seule exception à cette règle : la Côte d'Ivoire, où les médias sont largement décriés. Là encore, ce phénomène est en grande partie explicable par le rôle négatif qu'ils ont joué dans la crise, en contribuant à attiser les passions ethniques et politiques et de ce fait à accroître les tensions (Roubaud, 2003). De façon plus surprenante, l'armée inspire souvent confiance aux citoyens de la région. Ils y voient sans doute un garant de l'unité nationale, valeur à laquelle ils sont profondément attachés. Ici aussi, il y a une exception, le Togo : moins d'un quart des Loméens font confiance à l'armée, dans un contexte de défiance généralisée envers les institutions du pays. Cette particularité trouve son origine dans son rôle de soutien partisan à un pouvoir non démocratique, massivement condamné par la population. Parmi les exemples de spécificités nationales, on citera la confiance accordée aux syndicats au Niger et au Burkina Faso, aux services sociaux (santé, éducation) à Madagascar et dans une moindre mesure au Sénégal et au Bénin.

À l'autre extrémité du spectre, dans la plupart des pays, les administrations fiscale et judiciaire ont, sans surprise, une image très dégradée. Cette opinion est à mettre en relation avec la grande difficulté de faire appliquer l'égalité de tous devant la loi, qui apparaît systématiquement comme le principe démocratique le moins respecté au quotidien (Razafindrakoto et Roubaud, 2005b). La représentation nationale (Assemblée nationale, Parlement) engendre également dans une majorité de pays un rejet important, situation d'autant plus paradoxale qu'à la différence de toutes les autres institutions mentionnées, il s'agit de la seule qui résulte d'un processus de sélection démocratique. Dans deux des huit pays, le Parlement occupe la dernière place du classement, à des niveaux il est vrai très différents : au Sénégal, où

48 % des Dakarais affichent leur confiance dans l'Assemblée nationale et surtout au Togo, où ce taux ne dépasse pas 12 % ! Le cas du Togo, nous l'avons vu, est atypique, dans la mesure où la défiance dans les institutions aussi bien politiques qu'étatiques est généralisée, mettant en lumière un problème général de gouvernance dans ce pays. Enfin, il convient de mentionner les cas critiques du système éducatif au Mali et de santé au Niger, alors même que les secteurs sociaux sont censés être au cœur de leurs stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

Le regard nuancé sur l'administration est partagé par toutes les couches de la population. Pour aucune d'entre elles, les services publics ne recueillent plus des deux tiers de suffrages positifs (cf. tableau 5). De plus, la proportion d'insatisfaits est quasiment constante, quelles que soient les caractéristiques socioéconomiques considérées : hommes ou femmes, jeunes ou vieux, éduqués ou non, natifs ou migrants, riches ou pauvres, fonctionnaires ou chômeurs partagent la même opinion.

Un lien fort entre confiance institutionnelle et institutions

Si maintenant on croise bien-être subjectif et confiance dans les institutions, les deux variables sont étroitement liées. On peut par exemple construire un score de confiance pour chacune des douze institutions identifiées dans l'enquête et chacune des villes, suivant la même procédure que pour le bien-être subjectif, puis calculer le score de confiance institutionnelle moyen. La corrélation entre les deux variables est très significativement positive (0,55 ; graphique 4). Si l'on exclut Madagascar, qui représente un cas atypique avec un faible niveau de bien-être et au contraire un niveau de confiance très élevé⁵, le coefficient de corrélation atteint même 0,90. Au niveau individuel, la corrélation est beaucoup plus faible mais toujours très significative (0,07 pour l'ensemble des huit métropoles). Il apparaît donc que plus on a confiance dans les institutions et plus on est heureux, sans que l'on sache à ce stade quel est le sens de la causalité, ni si cette simple association ne cache pas l'effet de variables intermédiaires, jouant sur les deux à la fois. La suite de l'analyse vise à approfondir ces résultats, en cherchant à identifier dans quelle mesure la confiance institutionnelle exerce une influence spécifique sur l'évaluation individuelle du bien-être.

5. Le cas particulier de Madagascar s'explique aisément : d'une part les faibles niveaux de vie pèsent sur le bien-être subjectif tandis que le fort niveau de confiance traduit l'appui massif des Tananariens au pouvoir en place après la crise de 2002, pour lequel ils se sont mobilisés en nombre et qui s'est traduit directement dans les élections subséquentes (en ce sens, il ne pourrait être que conjoncturel).

Tableau 4 – Palmarès des 3 premières et des 3 dernières institutions par pays (niveau de confiance)

Afrique de l'Ouest										Madagascar					
Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé			Antananarivo						
Institutions recueillant le plus de confiance															
Média	68 %	Média	76 %	Parlem	67 %	Armée	77 %	Média	72 %	Média	76 %	Firmes	54 %	Educ.	87 %
Armée	59 %	Armée	70 %	Firme	66 %	Média	77 %	Syndic	63 %	Police	65 %	Police	36 %	Santé	83 %
Educ.	56 %	Syndic	67 %	Adm.	58 %	Firme	68 %	Firme	63 %	Santé	65 %	Éducat.	34 %	Média	83 %
Institutions recueillant le moins de confiance															
Adm.	42 %	Parlem	48 %	Police	38 %	Fisc	48 %	Justic	41 %	SecSoc	55 %	SecSoc	22 %	Syndic.	49 %
Justice	36 %	Fisc	46 %	Média	35 %	Justice	46 %	Parlem	38 %	Fisc	50 %	Justice	18 %	Firme	49 %
Fisc	31 %	Justice	44 %	SecSoc	31 %	Educat.	35 %	Santé	38 %	Parlem.	48 %	Parlem.	12 %	Fisc	39 %

Sources : Enquêtes 1-2-3, module Gouvernance, 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, nos propres calculs.

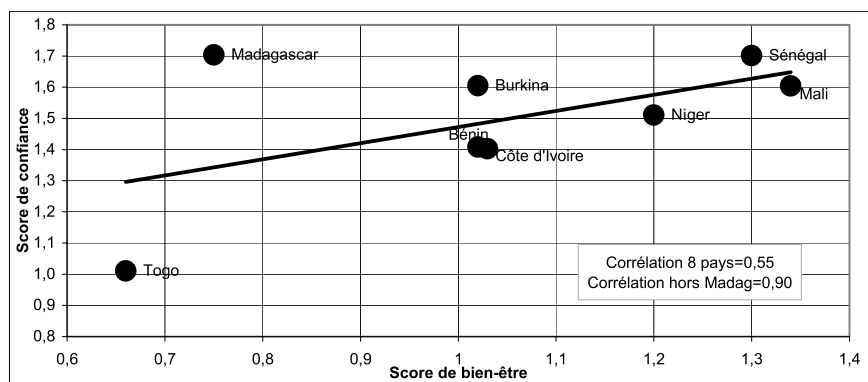
Tableau 5 – Indices de confiance dans certaines institutions suivant le niveau de revenu

	Total	Fonctionnaires	Quartiles de revenus par tête			
			1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile
<i>L'administration fonctionne bien</i>	51,1	52,0	52,1	53,0	51,3	48,1
<i>A confiance dans l'administration</i>	54,6	54,8	54,7	56,2	54,8	52,8
<i>A confiance dans les médias</i>	64,4	62,3	64,5	65,5	64,5	63,1
<i>A confiance dans le parlement</i>	46,1	44,2	46,3	47,1	45,8	45,3
<i>A confiance dans le système judiciaire</i>	42,4	41,1	43,1	43,2	42,9	40,4

Sources : Enquêtes 1-2-3, module Gouvernance, 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, nos propres calculs.

Moyenne non pondérée des huit villes.

Graphique 4 – Score de confiance institutionnelle et bien-être subjectif



Sources : Enquêtes 1-2-3, module Gouvernance, 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, nos propres calculs.

Note : Les scores de bien-être sont ceux du tableau 2. Les scores de confiance institutionnelle sont établis suivant la même méthode.

Modèles explicatifs du lien entre les institutions et le bien-être subjectif

Pour aller plus loin, nous avons procédé à un certain nombre d'estimations économétriques, permettant de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » et de mieux contrôler les différents facteurs jouant sur le bien-être perçu. Deux jeux d'équations ont été testés. Dans le premier modèle, le bien-être subjectif dépend, à côté des caractéristiques socio-économiques des ménages classiques (revenus, éducation, emploi, etc.), d'une part de plusieurs indicateurs objectifs de mauvaise qualité institutionnelle dont les ménages ont été victimes (corruption, violence), et d'autre part du niveau de confiance dans une série d'institutions publiques et privées (cf. encadré 1). Ce modèle est estimé par la méthode du probit ordonné. À côté du modèle global portant sur l'ensemble de la population, l'échantillon a été scindé en deux suivant le niveau de revenu des ménages et les estimations conduites séparément sur les pauvres (deux premiers quartiles de revenu par tête) et les riches ; la question étant de savoir si les déterminants du bien-être, notamment institutionnels, varient suivant le statut de pauvreté monétaire. Enfin, les différentes spécifications testées (non reproduites) garantissent que les effets présentés ici sont robustes.

Globalement, on retrouve pour les six pays africains étudiés l'effet positif attendu des variables classiques sur le bien-être. Il s'agit notamment du fait que la croissance du revenu accroît le bien-être. Comme on a retenu les centiles de revenu dans chacune des capitales, on mesure à la fois l'effet de la richesse et celui de la position relative des individus dans chaque métropole (cf. tableau 6). Se situer en haut de l'échelle sociale en termes de revenus dans une capitale donnée procure un sentiment de satisfaction, même si dans l'absolu, le niveau de revenu n'est pas nécessairement très élevé. De plus et conformément à la thèse selon laquelle les individus se réfèrent aussi à leur situation passée, l'impact de l'évolution du revenu joue également dans le sens prévu : une hausse par rapport à l'année précédente influe positivement sur le bien-être, et réciproquement, une diminution du revenu a un effet négatif⁶.

Le niveau d'éducation a également un impact positif sur le bien-être, en dehors de son effet sur le revenu. Le capital humain accumulé accroît le bien-être à la fois pour sa valeur *per se*, mais aussi parce qu'il permet de mieux mo-

6. Soulignons ici que la variable retenue est une appréciation subjective par l'individu de l'évolution du revenu de son ménage et non d'un indicateur objectif. Nous ne disposons pas de données permettant de calculer de façon objective la dynamique des revenus par rapport à l'année précédente.

biliser les moyens (hors revenu) d'améliorer ses réalisations et sa qualité de vie : comportement en matière de santé, capital et prestige social, connaissance et citoyenneté, etc.

Conformément aux résultats obtenus dans la littérature, la situation par rapport au marché du travail et à l'emploi a aussi un effet propre sur le bien-être. Mais celui-ci joue à l'inverse de celui observé dans les pays développés. Être inactif ou travailler dans le secteur informel augmente le bien-être, par rapport à ceux qui exercent dans le secteur privé formel. Ce résultat peut sembler paradoxal dans la mesure où, au-delà de revenus en moyenne nettement plus faibles, les mauvaises conditions de travail, l'insécurité de l'emploi et l'exclusion du système de prestations sociales devraient conduire les travailleurs informels à afficher un moindre bien-être subjectif. C'est d'ailleurs bien ce qu'ont trouvé Beuran et Kalugina (2005) dans le cas de la Russie. Différentes raisons peuvent être invoquées pour expliquer ce résultat : la flexibilité des horaires qui prévaut dans le secteur informel, l'absence de pesanteurs hiérarchiques et la volonté d'être son propre patron ou encore une préférence pour l'environnement familial de l'emploi, la solidarité ou la densité des liens sociaux qui caractérise ce secteur. Il s'agit d'un résultat robuste, qui avait déjà été obtenu par Razafindrakoto et Roubaud (2005c), à partir d'autres données dans le cas de Madagascar. Il met notamment en doute l'un des principaux « faits stylisés » sur le secteur informel dans la littérature économique, à savoir que ce dernier est choisi par défaut, à cause du rationnement des emplois dans le secteur formel. On notera néanmoins que la sécurité et les différents avantages que procure un travail dans la fonction publique jouent positivement sur le bien-être.

Enfin, le degré de satisfaction des individus concernant leur état de santé et leur niveau d'éducation est positivement et significativement corrélé avec le bien-être subjectif, mettant en évidence que le bien-être perçu dépasse sa seule dimension monétaire.

Intéressons-nous maintenant aux facteurs institutionnels. En premier lieu, un certain nombre de variables de « résultats » découlant de la performance ou des dysfonctionnements des institutions ont été introduites dans le modèle. Ainsi, le fait de n'avoir eu aucun contact avec l'administration au cours de l'année passée – ce qu'on peut interpréter comme un signe d'exclusion – influe négativement sur le bien-être subjectif. Il en est de même pour ceux ayant été victimes de violence et de vol. En revanche, pour les individus appartenant à un ménage victime de la corruption, l'effet sur le bien-être a le sens négatif attendu, mais il n'est pas significatif. Ces constats viennent déjà confirmer l'impact favorable de la qualité des institutions sur le bien-être subjectif. Il s'agit de l'effet indirect qui transite par les « réalisa-

tions » ou « préjudices » occasionnés par les institutions au niveau des individus ou de leur ménage.

Le fait d'avoir isolé ces effets indirects permet à présent de se pencher sur le lien « direct » éventuel entre la valeur intrinsèque des différentes institutions et le bien-être subjectif. Si on considère les institutions une à une (introduite séparément dans le modèle), la confiance à leur égard est corrélée positivement avec le bien-être pour la majorité d'entre elles. Parmi les institutions publiques, seules l'administration fiscale et l'armée échappent à cette règle. Lorsqu'on inclut l'ensemble des institutions conjointement dans le modèle, certains coefficients deviennent non significatifs, du fait de la colinéarité entre les différentes variables de confiance. Parmi les institutions dont le coefficient reste significatif, on trouve l'administration considérée de manière globale, les systèmes de santé et de sécurité sociale. La confiance dans les grandes entreprises semble également favoriser le bien-être.

En revanche, on n'observe aucune corrélation entre le bien-être subjectif et la confiance dans les institutions « politiques » comme le parlement, la presse et les syndicats. Ce résultat va dans le sens de l'hypothèse avancée, entre autres, par Veenhoven (2000), selon laquelle les pauvres privilégieraient une « vision instrumentale » à l'égard des institutions, les institutions politiques ayant encore moins d'effet que les institutions économiques sur leur bien-être subjectif. Cependant, Frey et Stutzer (2002a) proposent une autre explication à ce résultat : les institutions politiques fonctionnant mal dans les pays pauvres, la population adopte une attitude de « résignation » et ne nourrit plus d'attente à leur égard. Ainsi, elle n'associe plus leur bien-être à la sphère politique. Nous verrons plus loin que notre interprétation sur cette question rejoint plutôt celle de ces deux auteurs et la complète.

Les variables indicatrices de pays révèlent des différences significatives en termes de bien-être subjectif. Ces effets fixes « capturent » les caractéristiques propres inobservées des pays. Ainsi par exemple, nous avons retenu dans notre modèle le niveau relatif des revenus au sein de chaque ville. Les écarts de niveau moyen des revenus entre les métropoles ne sont donc pas pris en compte. Cependant, le classement obtenu, notamment la position favorable du Niger et du Burkina en termes de bien-être, alors même qu'ils se classent parmi les plus pauvres, montre que cet effet revenu absolu est loin d'être le plus important. Le bien-être subjectif dépend aussi des attentes de la population, cette fameuse « capacité à aspirer » popularisée par Appadurai (2004). Il convient également de tenir compte de spécificités culturelles : toutes choses égales par ailleurs, certaines populations pourraient être plus enclines à se déclarer « heureuses », ou satisfaites de manière générale.

Encadré 1 – La prise en compte de la confiance institutionnelle pour expliquer le bien-être subjectif

La modélisation du bien-être subjectif peut être formalisée comme suit. Soit w , la variable latente continue mesurant le bien-être subjectif (SWB). La variable w est telle que :

$w < c1$	si $SWB = 1$	(« situation très difficile »)
$c1 < w < c2$	si $SWB = 2$	(« ça va mais il faut faire attention »)
$c2 < w < c3$	si $SWB = 3$	(« ça va à peu près »)
$w > c3$	si $SWB = 4$	(« ça va, je vis bien »)

Le modèle 1 s'écrit :

$$w = g_1X_1 + g_2X_2 + g_3X_3 + g_4X_4 + g_5X_5 + e \quad (1)$$

Avec :

X_1 : un vecteur de caractéristiques individuelles (âge, sexe, statut migratoire, éducation, activité) ;
 X_2 : un vecteur de variables liées au revenu relatif du ménage par rapport à des points ou groupe de référence (centiles de revenu dans chaque pays ; évolution du revenu par rapport à l'année précédente) ;

X_3 : un vecteur de variables caractérisant le fonctionnement des institutions évaluées à partir de l'impact sur les ménages (victime de l'insécurité, victime de la corruption, pas de contact avec l'administration, satisfaction des ménages en termes de santé et d'éducation) ;

X_4 : le niveau de confiance à l'égard des différentes institutions ;

X_5 : des variables indicatrices-pays ;

e : un terme d'erreur.

Pour limiter les problèmes potentiels liés à l'endogénéité et à la simultanéité entre bien-être subjectif et confiance institutionnelle, ainsi que la multicollinéarité entre les variables de confiance pour différentes institutions, un second modèle, prenant en compte la confiance relative, a été estimé.

En effet, la confiance d'un individu i à l'égard d'une institution j donnée peut être formulée comme suit :

$$T_{ij} = \mu_i + \gamma_j \quad (2)$$

Avec :

μ_i : l'humeur globale de l'individu i qui le rend naturellement positif ou négatif sur différents aspects de la vie. Cette variable est indépendante des institutions et ne dépendrait que de caractéristiques psychologiques propres de l'individu ;

γ_j résume la relation spécifique qu'un individu entretient avec l'institution j .

L'objectif est d'isoler l'effet de μ_i , qui peut être estimé par la valeur moyenne de la confiance dans les m institutions :

$$\mu_i = 1/m (\sum T_{ij}) \quad (3)$$

Ainsi, pour mesurer l'impact de la confiance dans une institution j donnée comparée aux autres institutions, on considère la confiance relative :

$$T_{ij} / \mu_i = (\mu_i + \gamma_j) / \mu_i \quad (4)$$

$$T_{ij} / \mu_i = 1 + \gamma_j / \mu_i \quad (5)$$

En plus du fait que l'on contrôle (purge) l'effet de la confiance moyenne (qui pourrait être fortement liée à la personnalité de l'individu), et afin de faciliter l'interprétation des résultats, nous avons choisi de prendre comme référence les deux institutions qui ont le moins d'« effet » sur le bien-être (le système éducatif et la presse).

En reprenant les notations précédentes, le modèle 2 s'écrit :

$$w = g_1X_1 + g_2X_2 + g_3X_3 + g_{4m}X_{4m} + g_{4r}X_{4r} + g_5X_5 + e \quad (6)$$

Avec, en plus des mêmes variables du modèle (1) :

$X_{4m} = \mu$: le niveau de confiance moyen ;

$X_{4r} = \gamma_j / \mu$: le niveau de confiance relative dans les différentes institutions, en choisissant des institutions de référence.

Tableau 6 – Facteurs déterminants du bien-être subjectif (modèle probit ordonné)

	Ensemble (1)		Quartiles 1 & 2 (2)		Quartiles 3 & 4 (3)	
<i>Femme</i>	0,112	(1,58)	0,149	(1,95) *	0,074	(0,91)
<i>Age</i>	-0,011	(1,19)	-0,001	(0,13)	-0,015	(1,54)
<i>Age²</i>	0,000	(0,8)	0,000	(0,14)	0,000	(1,05)
<i>Migrants</i>	0,031	(1,18)	-0,019	(0,87)	0,044	(1,45)
<i>Ln (éducation)</i>	0,187	(3,1) ***	0,136	(1,92) *	0,213	(3,9) ***
<i>Inactifs</i>	0,198	(2,56) ***	0,164	(2,85) ***	0,203	(2,22) **
<i>Informel</i>	0,123	(3,4) ***	0,093	(1,8) *	0,149	(4,64) ***
<i>Chef ménage fonctionnaire</i>	0,108	(2,04) **	0,212	(1,52)	0,101	(1,86) *
<i>Revenu relatif (centiles par ville)</i>	0,008	(5,77) ***	0,008	(4,01) ***	0,013	(5,4) ***
<i>Hausse revenu</i>	0,177	(2,93) ***	0,198	(2,27) **	0,180	(3,56) ***
<i>Baisse revenu</i>	-0,541	(10,91) ***	-0,612	(8,46) ***	-0,489	(12,54) ***
<i>Satisfaction santé (ménage)</i>	0,496	(15,14) ***	0,526	(10,35) ***	0,477	(18,46) ***
<i>Satisfaction éducation (ménage)</i>	0,209	(9,4) ***	0,215	(3,29) ***	0,208	(8,57) ***
<i>Pas de contact administration</i>	-0,096	(3,03) ***	-0,103	(2,42) **	-0,087	(1,49)
<i>Victime corruption</i>	-0,019	(0,61)	0,020	(0,47)	-0,042	(0,91)
<i>Victime insécurité</i>	-0,076	(1,82) *	-0,048	(1,35)	-0,101	(1,9) *
Confiance dans les institutions						
<i>Administration</i>	0,090	(2,1) **	-0,017	(0,34)	0,158	(3,7) ***
<i>Syst. judiciaire</i>	-0,040	(1,24)	0,061	(1,26)	-0,106	(3,45) ***
<i>Police</i>	0,024	(0,37)	0,062	(0,59)	0,003	(0,08)
<i>Armée</i>	-0,029	(0,92)	-0,005	(0,13)	-0,045	(1,49)

	Ensemble (1)		Quartiles 1 & 2 (2)		Quartiles 3 & 4 (3)	
Système santé	0,061	(2,26) **	0,045	(0,91)	0,075	(3,13) ***
Syst. éducatif	-0,015	(0,4)	0,065	(1,25)	-0,064	(1,47)
Syst. fiscal	-0,056	(1,01)	-0,140	(1,97) **	0,011	(0,22)
Séc. Sociale	0,107	(2,99) ***	0,103	(2,33) **	0,096	(2,63) ***
Parlement	-0,017	(0,55)	-0,008	(0,13)	-0,020	(1,02)
Presse	-0,001	(0,01)	-0,002	(0,03)	-0,001	(0,03)
Syndicats	-0,022	(0,44)	-0,023	(0,41)	-0,024	(0,44)
Grandes entreprises	0,047	(5,56) ***	0,055	(1,05)	0,032	(1,27)
Pays (référence = Togo)						
Bénin	0,258	(18,63) ***	0,264	(10,93) ***	0,281	(9,37) ***
Burkina Faso	0,364	(15,76) ***	0,470	(14,78) ***	0,309	(10,65) ***
Côte d'Ivoire	0,274	(15,11) ***	0,366	(12,7) ***	0,208	(7,33) ***
Madagascar	-0,016	(0,86)	-0,229	(4,49) ***	0,129	(3,88) ***
Niger	0,427	(14,24) ***	0,432	(11,21) ***	0,431	(11,97) ***
Cut_1	0,780		0,855		1,039	
Cut_2	1,502		1,564		1,781	
Cut_3	3,155		3,013		3,523	
Nb observations	7 400		3 044		4 356	
Pseudo-R ²	0,13		0,120		0,110	
Log (pseudo-likelihood)	-7828,4		-2980,8		-4797,1	

Sources : Enquêtes 1-2-3, Phase 1, Phase 3, modules Multiples Dimensions de la Pauvreté, Gouvernance et Démocratie, 2001/2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT DIAL, nos propres calculs. Les données sur le Sénégal et le Mali n'ont pas été prises en compte ici dans la mesure où les personnes ayant répondu à la question sur le bien-être subjectif (figurant sur la fiche ménage) dans ces pays n'ont pas été clairement identifiées au sein du ménage.

Notes : Robust z statistics entre parenthèses. * significatif à 10 % ; ** significatif à 5 % ; *** significatif à 1 %. Les quartiles 1 et 2 regroupent les ménages appartenant aux deux quartiles les plus pauvres.

Ce type de résultat a notamment été montré par Dorn *et al.* (2005) à partir d'analyses transversales sur 28 pays. Les coefficients-pays confortent globalement le classement des pays obtenu plus haut en comparant leur score de bien-être : Madagascar et le Togo apparaissent, pour les raisons très différentes analysées précédemment, en dernière position et le Niger en première position.

Dans l'ensemble, les modèles par quartile de revenu sont conformes au modèle général. Quelques spécificités sont cependant à noter. La valeur intrinsèque de l'éducation ou sa capacité à élargir le champ des réalisations personnelles semblent jouer plus fortement sur les riches que sur les pauvres. Le fait d'être « inactif » ou « informel » accroît d'autant plus le sentiment de bien-être qu'on est plus aisé. On peut voir dans ce résultat que, chez les plus riches, cette situation est plus souvent choisie que subie. De la même façon, l'absence de contact avec l'administration pèse lourdement sur le bien-être des plus démunis, alors qu'elle ne joue pas significativement sur les plus riches. Il faut sans doute y voir la marque d'une forme d'exclusion (éventuellement auto-exclusion) chez les premiers, tandis qu'elle reflète plus une volonté délibérée des couches sociales plus favorisées (*cf.* dans le domaine de l'éducation, les déterminants de la non-scolarisation et du choix entre écoles publiques et privées). Enfin, la baisse des revenus est plus durement ressentie par les plus pauvres, ce qui n'est pas étonnant en ce qu'elle entame plus fortement leurs capacités à survivre dignement.

En matière de confiance dans les institutions, quelques différences apparaissent également. Dans l'ensemble, la thèse du « désengagement institutionnel » des plus pauvres semble confortée. Le bien-être des plus riches dépend plus souvent et plus fortement de la confiance institutionnelle.

Ces résultats apportent un premier éclairage sur les facteurs déterminants du bien-être et la contribution des institutions. Toutefois, pour conclure sur l'existence d'un effet de causalité partant de la corrélation observée entre la confiance dans certaines institutions – l'administration en général par exemple – et le bien-être subjectif, il convient de rester prudent. Comme nous l'avons déjà souligné précédemment, nos estimations restent sujettes au biais d'endogénéité et de simultanéité. Par exemple, la question de savoir si la confiance dans l'administration a un lien direct avec le niveau de bien-être ou si ce sont les caractéristiques psychologiques d'un individu qui font qu'il se sent à la fois heureux et qu'il fait globalement confiance à l'administration reste ouverte.

Pour tenter, sinon de résoudre ce problème, au moins de l'atténuer, nous avons adopté une approche analogue à celle d'Hudson (2006), même si notre interprétation des variables retenues n'est pas exactement la même. Le

principe consiste à étudier non plus l'effet absolu mais relatif de la confiance dans une institution donnée (*cf.* encadré, modèle 2).

D'abord, les coefficients de l'ensemble des variables, hors confiance institutionnelle, restent stables, ce qui corrobore nos analyses précédentes (*cf.* tableau 7). Ensuite, la confiance moyenne joue positivement et significativement sur le bien-être (sans qu'on soit en mesure de résoudre le problème de simultanéité, lié notamment aux facteurs psychologiques jouant à la fois sur le bien-être et sur le niveau de confiance). Toutefois, une fois purgé de ces facteurs (indicateur de confiance moyenne), deux types de résultats mettant en regard les institutions entre elles méritent d'être soulignés.

En premier lieu, concernant les institutions bureaucratiques, seul le système de sécurité sociale se distingue par une relation positive relativement plus marquée avec le bien-être subjectif des individus. Cette relation est significative surtout pour les quartiles les plus riches qui sans doute sont plus susceptibles d'en bénéficier. En second lieu, la relation devient négative pour certaines institutions. Cela signifie qu'une confiance relative plus élevée à l'égard de ces institutions tend à faire chuter le bien-être subjectif ou réciproquement. C'est le cas dans le modèle global pour le parlement. En fait, cette association provient exclusivement de la relation entre le bien-être et la confiance institutionnelle relative chez les plus pauvres : elle touche le parlement bien sûr, mais également le système fiscal et l'administration en général.

Comment interpréter ce résultat ? D'abord, il convient de souligner que, pour le parlement, plus les individus sont pauvres, plus ils sont enclins à témoigner leur confiance à l'égard de cette institution. D'une part, ce constat infirme la thèse selon laquelle les pauvres accordent un moindre intérêt aux institutions politiques relativement aux institutions « économiques ». D'autre part, on peut penser que les pauvres sont les plus demandeurs d'une institution qui peut (potentiellement) leur donner les moyens de défendre leurs intérêts. La confiance est alors le résultat d'une attente plus forte, de l'importance du rôle et de la fonction assignée à cette institution par la population pauvre – et ce malgré ses dysfonctionnements.

Ensuite, pour expliquer la corrélation négative entre la confiance relative à l'égard du parlement et le bien-être subjectif, une relation significative surtout chez les plus pauvres, deux interprétations complémentaires peuvent être avancées suivant le sens de la causalité retenu :

- soit ceux qui ont un niveau de bien-être subjectif plus faible ont tendance à accorder une confiance relative plus élevée au parlement : globalement insatisfaits et ayant des conditions de vie difficiles, ils comptent sur cette institution pour améliorer leur sort ;

Tableau 7 – Facteurs déterminants du bien-être (confiance relative) (modèle probit ordonné)

	Ensemble (1)		Quartiles 1 & 2 (2)		Quartiles 3 & 4 (3)	
Femme	0,114	(1,64) *	0,153	(2,06) **	0,078	(0,97)
Age	-0,010	(1,15)	-0,001	(0,06)	-0,014	(1,46)
Age ²	0,000	(0,77)	0,000	(0,23)	0,000	(0,98)
Migrants	0,030	(1,18)	-0,019	(0,9)	0,045	(1,5)
Ln (éducation)	0,187	(3,12) ***	0,138	(2,05) **	0,212	(3,89) ***
Inactifs	0,199	(2,64) ***	0,165	(2,96) ***	0,204	(2,3) **
Informel	0,122	(3,33) ***	0,089	(1,75) *	0,151	(4,59) ***
Chef ménage fonctionnaire	0,107	(2,00) **	0,220	(1,58)	0,099	(1,86) *
Revenu relatif	0,008	(5,62) ***	0,008	(3,87) ***	0,013	(5,24) ***
Hausse revenu	0,178	(2,95) ***	0,201	(2,22) **	0,179	(3,62) ***
Baisse revenu	-0,539	(10,91) ***	-0,608	(8,22) ***	-0,487	(12,73) ***
Satisfaction santé ménage	0,498	(14,88) ***	0,529	(10,52) ***	0,477	(16,68) ***
Satisfaction éducation ménage	0,206	(8,95) ***	0,211	(3,12) ***	0,206	(8,75) ***
Pas de contact administration	-0,097	(3,14) ***	-0,098	(2,45) **	-0,089	(1,57)
Victime corruption	-0,024	(0,78)	0,019	(0,4)	-0,049	(1,05)
Victime insécurité	-0,073	(1,74) *	-0,045	(1,25)	-0,097	(1,81) *
Confiance relative dans les institutions						
Confiance moyenne	0,162	(3,05) ***	0,203	(2,24) **	0,130	(2,25) **
Administration	0,003	(0,2)	-0,024	(2,53) **	0,020	(1,07)
Syst. judiciaire	-0,009	(0,53)	0,008	(0,41)	-0,021	(0,87)
Police	0,001	(0,05)	0,026	(0,89)	-0,010	(0,75)
Armée	-0,007	(0,39)	-0,018	(0,89)	-0,001	(0,03)

	Ensemble (1)		Quartiles 1 & 2 (2)		Quartiles 3 & 4 (3)	
Système santé	0,022	(1,18)	0,007	(0,29)	0,031	(1,49)
Syst. Éducatif (référence)						
Syst. Fiscal	-0,022	(0,77)	-0,049	(1,69) *	-0,002	(0,06)
Séc. Sociale	0,031	(1,71) *	0,019	(0,68)	0,035	(2,5) **
Parlement	-0,017	(1,96) **	-0,036	(3,04) ***	-0,006	(0,48)
Presse (référence)						
Syndicats	0,006	(0,55)	0,004	(0,22)	0,006	(0,57)
Grandes entreprises	0,009	(1)	0,004	(0,6)	0,008	(0,77)
Pays (référence = Togo)						
Bénin	0,255	(19,26) ***	0,291	(9,7) ***	0,256	(9,46) ***
Burkina Faso	0,357	(11,68) ***	0,488	(9,79) ***	0,284	(8,78) ***
Côte d'Ivoire	0,287	(22,33) ***	0,401	(18,77) ***	0,207	(6,53) ***
Madagascar	-0,008	(0,34)	-0,200	(4,94) ***	0,122	(3,31) ***
Niger	0,426	(12,12) ***	0,438	(9,38) ***	0,422	(11,49) ***
Cut_1	0,810		0,843		1,113	
Cut_2	1,532		1,552		1,853	
Cut_3	3,183		2,999		3,592	
Nb observations	7400		3044		4356	
Pseudo-R ²	0,13		0,12		0,11	
Log (pseudo-likelihood)	-7830,7		-2980,6		-4802,400	

Sources : Enquêtes 1-2-3, Phase 1, Phase 3, modules Multiples Dimensions de la Pauvreté, Gouvernance et Démocratie, 2001/2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT DIAL, nos propres calculs. Les données sur le Sénégal et le Mali n'ont pas été prises en compte ici dans la mesure où les personnes ayant répondu à la question sur le bien-être subjectif (figurant sur la fiche ménage) dans ces pays n'ont pas été clairement identifiées au sein du ménage.

Notes : Robust z statistics entre parenthèses. * significatif à 10 % ; ** significatif à 5 % ; *** significatif à 1 %
Les quartiles 1 et 2 regroupent les ménages appartenant aux deux quartiles les plus pauvres.

- soit la confiance plus grande des pauvres à l'égard du parlement joue négativement sur leur bien-être subjectif. On peut alors supposer que, n'ayant pas d'alternatives et malgré les dysfonctionnements de l'institution, les plus démunis continuent à avoir des attentes à son égard. Mais cette institution fonctionne mal. La déception vient dans ce cas s'ajouter aux difficultés matérielles quotidiennes. Ceux qui ne font pas du tout confiance au parlement sont ceux qui n'ont plus d'attentes vis-à-vis de cette institution et peuvent *a priori* s'en passer. Ils sont relativement plus heureux compte tenu du fait qu'ils ne sont pas ou peu dépendants de cette institution.

Ces mêmes interprétations peuvent s'appliquer pour l'administration en général.

CONCLUSION

Cet article visant à mieux comprendre les facteurs jouant sur le bien-être, et plus spécifiquement le rôle des institutions en Afrique, met à jour plusieurs résultats inédits ; certains s'inscrivent dans la lignée des travaux entrepris sur les pays développés, d'autres en revanche semblent relever de spécificités africaines. Si le niveau du bien-être perçu est lié avec celui des revenus, notamment dans leur dimension relative, à l'instar de ce que l'on observe dans les pays industrialisés ou émergents, le bien-être est loin de se résumer à sa seule dimension monétaire. Comme ailleurs, la santé et l'éducation constituent une composante centrale du bien-être, qui va bien au-delà des rendements privés qu'elles procurent en termes de revenu. L'effet positif de l'insertion dans le secteur informel conduit à remettre en question la vision classique qu'en ont les économistes, comme refuge imposé par la faible croissance de la demande de travail formel. Si ce dernier constitue bien un dernier recours en période de crise, il n'en porte pas moins un certain nombre de caractéristiques et de valeurs prisées par la population (sentiment d'indépendance, environnement social, etc.).

Enfin, on trouve que « les institutions comptent ». Les mécanismes à l'œuvre sont multiples. Mais même en dehors de l'impact des institutions sur la croissance déjà bien étayé dans la littérature économique récente, notre étude montre que la population tire de celles-ci des motifs de satisfaction intrinsèque susceptibles d'engendrer en retour un certain nombre d'externalités positives. On retiendra néanmoins qu'en dépit des progrès enregistrés en matière de démocratisation, les institutions politiques et tout

particulièrement le parlement posent problème. D'un côté, la confiance que lui accordent les citoyens est très dégradée – bien que variable suivant les pays. De l'autre, une partie de la population (les plus aisés) semble même ne plus nourrir aucune attente à son égard, alors qu'au contraire les plus démunis comptent encore sur les corps représentatifs mais souffrent de leur défaillance. Si elle devait durer, une telle situation ne manquerait pas de fragiliser les processus politiques en cours.

Les résultats obtenus dans cette étude, encore largement exploratoires, appellent à un certain nombre d'approfondissements et d'extensions. Parmi les pistes à creuser, nous en mentionnerons trois. En premier lieu, il conviendrait de se pencher plus avant sur les déterminants de la confiance institutionnelle qui a été prise ici essentiellement comme une variable exogène. En deuxième lieu, pour compléter l'analyse, il faudrait mieux prendre en compte les institutions politiques, réduites dans cette étude au seul parlement alors que d'autres instances de représentation politiques sont probablement plus importantes – Présidence, gouvernement, partis, voire élus locaux – et plus largement le rôle des régimes politiques et de la démocratie sur le bien-être des populations. La mise en évidence de l'effet paradoxal de la confiance dans le parlement sur le bien-être ainsi que les enjeux plus généraux associés à la compréhension des liens entre démocratie et développement incitent à s'engager prioritairement dans cette voie. Enfin et bien que nous ayons tenté de mobiliser au mieux les données disponibles, notre étude laisse de nombreuses zones d'ombre en matière d'impact causal des institutions sur le bien-être. Aller plus loin dans ce domaine exige un traitement plus complet des problèmes d'endogénéité, pour lequel des procédures *ad hoc* doivent être imaginées, ce qui requiert probablement d'autres types de données (par exemple de panels). Ce chantier passe notamment par une meilleure compréhension de l'articulation entre performances institutionnelles, valeurs, aspirations et bien-être.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACEMOGLU, D., JOHNSON, D.S., ROBINSON, J.A. et Y. TCHAICHAROEN (2003), "Institutional causes, macroeconomic symptoms: volatility, crisis and growth", *Journal of Monetary Economics*, 50(1), p. 49-123.
- APPADURAI, A. (2004), "The Capacity to Aspire: Culture and the Terms of Recognition", in Vijayendra Rao et Michael Walton (eds), *Culture and Public Action*, Stanford University Press.

- BEURAN, M. et E. KALUGINA (2005), "Subjective welfare and the informal sector: the case of Russia", *Working Paper, ROSES Paris I*, Paris, TEAM CNRS.
- BRILLEAU, A., OUEDRAOGO, E. et F. ROUBAUD (2005), *Enquête 1-2-3 dans les principales agglomération de sept États membres de l'UEMOA : la consolidation d'une méthode*, dossier spécial *Statéco*, n° 99.
- DIENER, E., OSHI, S. et R.E. LUCAS (2003), "Personality, culture and subjective well-being", *Annual review of Psychology*, n° 54, p. 403-425.
- DORN, D., FISCHER, J.A.V., KIRCHGASSNER, G. et A. SOUSA-POZA (2005), "Is it Culture or Democracy? The Impact of Democracy, Income and Culture on Happiness", *Annual Meeting of the Public Choice Society*, New Orleans, mars.
- EASTERLIN, R.A. (2001), "Income and happiness: towards a unified theory", *The Economic Journal*, n° 111 (juillet), p. 465-484.
- EASTERLIN, R.A. (2003), "Building a Better Theory of Well-Being", *IZA Discussion Paper*, n° 742.
- FENG, Y. (2003), *Democracy, Governance, and Economic Performance. Theory and Evidence*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.
- FERRER-I-CARBONNELL, A. (2002), "Subjective questions to measure welfare and well-being", *Tinbergen Institute Discussion Paper* TI2002-020/3.
- FREITAG, M. (2003), "Social Capital in (Dis)Similar Democracies: The Development of Generalized Trust in Japan and Switzerland", *Comparative Political Studies*, n° 36, p. 936-966.
- FREY, B. et A. STUTZER (2002a), *Happiness & Economics. How the economy and institutions affect human well-being*, Princeton University Press.
- FREY, B. et A. STUTZER (2002b), "What can economists learn from happiness research?", *Journal of Economic Literature*, vol. XL (juin), p. 402-435.
- KAHNEMAN, D., DIENER, E. et N. SCHWARZ (eds) (2003), *Well-being: The foundations of hedonic psychology*, New York, Russell Sage Foundation.
- HERRERA, J., RAZAFINDRAKOTO, M. et F. ROUBAUD (2006), *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté : enseignements tirés des enquêtes officielles auprès des ménages en Afrique sub-saharienne et en Amérique latine*, Série Études, Paris.
- HERRERA, J., RAZAFINDRAKOTO, M. et F. ROUBAUD (2005), "The determinants of subjective poverty: A comparative analysis in Madagascar and Peru", in S. Klasen (ed.), *Poverty, Inequality and Policy in Latin America*, CESifo Series, Harvard, MIT Press (à paraître).
- HUDSON, J. (2006), "Institutional Trust and Subjective Well-Being across the EU", *KYKLOS*, vol. 59, n° 1, p. 43-62.
- INGLEHART, R. (1997), *Modernization and Postmodernization. Cultural, economic and political change in 43 societies*, Princeton, Princeton University Press.
- INGLEHART, R., WELZEL, C. (2005), *Modernization, Cultural Change and Democracy: The Human Development Sequence*, New York and Cambridge, Cambridge University Press.

- KAUFMANN, D., KRAAY, A., MASTRUZZI, M. (2006), "Governance Matters V: Governance Indicators for 1996-2005", *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 4012, Washington DC, septembre.
- NOOTEBOOM, B. (2005), "Trust, Institution and Development", mimeo, Tilburg University.
- NORTH, D.C. (1991), "Institutions". *Journal of Economic Perspectives*, n° 5(1), p. 97-112.
- NORTH, D.C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, New York, Cambridge University Press.
- PUTNAM, R.D. (2000), *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Touchstone.
- RAVALLION, M., LOKSHIN, M. (2002), "Self-rated economic welfare in Russia", *European Economic Review*, n° 46, p. 1453-1473.
- RAZAFINDRAKOTO, M. et F. ROUBAUD (2005a), « Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté : enseignements tirés des *Enquêtes 1-2-3* en Afrique francophone », *Statéco*, n° 99, p. 117-141.
- RAZAFINDRAKOTO, M. et F. ROUBAUD (2005b), « Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté en Afrique : le point de vue de la population de huit métropoles *Enquêtes 1-2-3, Premiers résultats* », Document de travail DIAL, n° 2005-17, 110 p.
- RAZAFINDRAKOTO, M. et F. ROUBAUD (2005c), « Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : le cas de la capitale malgache », *Économie et Statistique*, n° 383-384-385, p. 131-155.
- RICHARD J.-L. (2000), « Les valeurs économiques : entre libéralisme et interventionnisme », in P. Bréchon, A. Laurent et P. Perrineau (éds), *Les cultures politiques des français*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 91-110.
- ROUBAUD, F. (2003), « La crise vue d'en bas à Abidjan : ethnicité, gouvernance et démocratie », *Afrique contemporaine*, n° 206, été, p. 57-86.
- SENIK, C. (2003), "What Can we Learn from Subjective Data. The Case of Income and Well-Being?", *Delta Working Paper*, n° 2003-6, Paris.
- VAN PRAAG, B. M. S., FRIJTERS, P. et A. FERRER-I-CARBONNELL (2002), "The anatomy of subjective well-being", *Timbergen Institute Discussion Paper TI2002-022/3*.
- VEENHOVEN R. (2000), "Freedom and Happiness : A comparative Study in Forty-Four Nations in the Early 1990s", in E. Diener et M. Suh Eunkook (eds), *Culture and Subjective Well-Being*, Cambridge (Mass.), MIT Press, p. 257-288.
- WALTON J. et D. SEDDON (1994), *Free Markets and Food Riots: The politics of global adjustment*, Londres, Blackwell.